



Hypothèque judiciaire provisoire qui doit payer la levée

Par royuranie, le **03/07/2015** à **09:40**

bonjour, suite a un procès contre mon ex compagne j'ai été condamné en 1er instance a une somme de 80000euros avec execution provisoire.

la partie adverse a prie une hypothèque judiciaire provisoire (10 ans) sans me prévenir par un huissier .

en appel j'ai gagné , donc aucunes dettes , aucunes condannation.

aujourd'hui je renegocie mon prêt avec une banque , ont devait passer chez le notaire en debut de semaine .

le notaire m'appelle en me disant qu'il y avait + de 3 ans apres toujours cette hypothèque sur ma maison , et que la banque ne voulait pas d'une inscription au 2eme rang . comment levée cette hypothèque ? qui doit payer les frais ? est elle valable ?

merci pour vos reponses